



HAL
open science

La valse des appellations

Jean-Marie Pontier

► **To cite this version:**

Jean-Marie Pontier. La valse des appellations. *Actualité juridique Droit administratif*, 2019, 28, pp.1601. halshs-02449395

HAL Id: halshs-02449395

<https://shs.hal.science/halshs-02449395v1>

Submitted on 15 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA VALSE DES APPELLATIONS

Il fut un temps où les consommateurs se plaignaient de la « valse des étiquettes », les prix changeant constamment, toujours naturellement dans le sens de la hausse. Cette valse se retrouve aujourd'hui dans un autre domaine, celui des dénominations données par les lois et les règlements.

Il est toujours possible de discuter du point de savoir si « on nous change notre Etat », mais il est certain que s'il y a quelque chose qui fluctue constamment, ce sont les dénominations d'institutions, d'organismes, de procédures. Le Parlement comme le gouvernement, l'administration qui est à l'arrière-plan, semblent éprouver un plaisir particulier à ces changements car, sinon, pourquoi y procéderait-t-on si souvent ? L'instabilité normative est-elle un argument suffisant pour changer si souvent les appellations ?

Plusieurs motivations paraissent commander ces changements. Le renouvellement gouvernemental ou/et parlementaire entraîne fréquemment de nouvelles dispositions, lesquelles semblent impliquer la réformation de certaines dénominations : il faut, non seulement que les règles soient modifiées sur le fond, mais que les citoyens le voient à travers les appellations. Le changement de dénomination est d'autant plus indispensable que les innovations de fond sont plus limitées, ou plus discutables.

Le goût pour la nouveauté est une autre motivation. La nouveauté pour la nouveauté caractérise la consommation des ménages, elle n'épargne plus les interventions publiques. Il faut « faire du neuf », ou donner l'impression, fût-elle fausse, que l'on fait du neuf, que les pouvoirs publics agissent, sous-entendu pour le bien de tous. Les politiques mais également les administrations se grisent de la nouveauté.

Peut-être également y a-t-il une sorte de concurrence entre les administrations, le changement de dénomination de certaines institutions pouvant être pour une administration un substitut à l'absence d'action réelle. Peut-être enfin, pour des raisons qu'il faudrait psychanalyser, certains décideurs éprouvent-ils une lassitude à l'égard de quelque chose dont le nom n'évolue pas.

Tout cela ne serait que broutilles si une telle pratique ne présentait pas des inconvénients. On ne rangera pas parmi ces derniers la nécessité pour les auteurs et les commentateurs de devoir en permanence corriger leur copie, ce qui ne serait que l'expression d'esprits grincheux. Mais les services chargés d'appliquer les règles, notamment à l'échelon local, les entreprises, finissent par ne plus s'y retrouver. Il n'est pas certain que les citoyens eux-mêmes ne se sentent pas quelque peu perdus dans ce tourbillon des dénominations.

Par ailleurs, et sans doute encore plus, personne ne semble se préoccuper d'une question qu'il faudrait tout de même se poser : tout changement de dénomination a un coût. Certes, dira-t-on, et surtout présumera-t-on, ce coût (changements d'en-tête dans les courriers, de plaques, enseignes, etc.) est modeste. Mais l'est-il vraiment à l'échelon de la France ?

Ces changements ne sont-ils pas le signe d'une agitation plutôt que de l'action des pouvoirs publics ? Les parlementaires comme les administrations n'ont-ils pas d'autre chose à faire que de penser à une nouvelle appellation ? Et tous ces changements, *a priori* minimes, ne seraient-ils pas le symptôme d'un mal plus grave ? L'activisme débordant pour trouver de nouvelles appellations

(encore que l'imagination fasse souvent défaut) ne serait-il pas le pendant d'un manque d'idées pour apporter des réponses à des questions fondamentales ?

Jean-Marie Pontier

Professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille